

BORDEAUX-LAC LA JALLÈRE

Construire un nouveau quartier bas carbone grâce à la reconversion d'anciennes parcelles de bureaux au cœur d'une zone naturelle.

**URBAIN
des BOIS**

**KAUFMAN
BROAD**
Gironde
Habitat

PICHET
Domofrance
Groupe ActionLogement

Ville de
BORDEAUX

**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Un nouveau quartier au nord de Bordeaux

D'une surface d'environ 50 hectares, le secteur de la Jallère se situe entre le lac, le parc des berges de la Garonne et la réserve écologique des Barails. Ce site se situe à proximité d'équipements majeurs comme le Parc des expositions, le stade Matmut Atlantique ou le Vélodrome. Il bénéficie déjà d'une desserte en tramway le reliant au centre-ville de Bordeaux avec la ligne C.

Transformer une zone de bureaux en quartier bas-carbone

Des structures historiquement présentes sur site, comme la Caisse des Dépôts et Consignations, Groupama, la Caisse d'Épargne ou Gironde Habitat, ont déménagé et ont souhaité faire un projet sur leur terrain. Domofrance, qui conserve son activité sur site, souhaite également dédier une partie de son site au projet. Urbain des bois est l'aménageur qui coordonne les réflexions sur ces parcelles privées. Il travaille en partenariat avec Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux pour concevoir ce futur quartier.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

- 2024**
 - Validation du **plan guide**.
 - Dépôt du **dossier d'autorisation environnementale**.
 - Dépôt des **premières autorisations d'urbanisme**.
- 2025**
 - Obtention de l'**autorisation environnementale**.
 - Démarrage des **travaux de réhabilitation des bâtiments existants**.
- 2026**
 - Démarrage de la **1^{ère} phase de construction** de logements neufs.
 - Préfiguration des **traversées piétonnes** pour rejoindre le quartier.
- 2027**
 - Livraison des **bâtiments réhabilités**, arrivée des **premiers usagers** du futur quartier.
 - Démarrage des **travaux d'espaces publics**.
- 2028 - 2030**
 - Livraison de la **1^{ère} phase de logements neufs**, arrivée des **premiers habitants**.
 - Démarrage de la **2^{ème} phase de construction** de logements neufs.
 - Poursuite des **travaux d'espaces publics**.

